



Arrêté relatif à la composition du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne restreint aux enseignants-chercheurs dans sa configuration doublement paritaire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*Vu le code de l'Éducation, et notamment son article L.712-6-1,
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne adoptés en Conseil d'administration du 28 mars 2014, tels que modifiés en Conseil d'administration du 10 octobre 2014,
Vu le décret n°2014-780 du 07/07/2014 relatif à la composition de la formation restreinte du conseil académique des universités,
Vu la proposition du 17/11/2021 du président d'université relative à la composition doublement paritaire du conseil académique réuni en formation restreinte,
Vu l'absence de proposition alternative à la proposition du président d'université,
Vu l'approbation de la proposition présidentielle du 17/11/2021 par la formation du conseil académique restreinte aux enseignants-chercheurs réunie le 09/12/2021,*

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Conformément à l'approbation susvisée en date du 09/12/2021, la composition (actualisée depuis cette date) du conseil académique réduit aux enseignants-chercheurs, dans sa configuration doublement paritaire compétente pour l'examen des questions individuelles relatives à la carrière des enseignants-chercheurs autres que les professeurs des universités, est la suivante:

19 PR et assimilés (10 femmes ; 9 hommes)	19 MCF et assimilés (9 femmes ; 10 hommes)
- DUFOURCET Bernadette (PR élue à la CFVU)	- BOUCHIBA-FOCHESATO Isabelle (MCF élue à la CFVU)
- DURRANS Stéphanie (PR élue à la CFVU)	- MELLAC Marie (MCF élue à la CFVU)
- LAURENT Béatrice (PR élue à la CFVU)	- ROUMANOS Rayya (MCF élue à la CFVU)
-TAUZIN CASTELLANOS Isabelle (PR élue à la CFVU)	- SION-JENKIS Karin (MCF élue à la CFVU)
- ANTOLIN Pascale (PR élue à la CR)	- LIPANI Marie (MCF élue à la CR)
- BEYAERT-GESLIN Anne ((PR élue à la CR)	- BEAUCÉ Pauline (MCF élue à la CR)
- COLLIGNON Béatrice (PR élue à la CR)	- BERTRAND Mathilde (MCF élue à la CR)
- GONZALES SCAVINO Maria-Cécilia (PR élue à la CR)	- MONSEIGNE Annick (MCF élue à la CR)
- GUILHAMON Elisabeth (PR élue à la CR)	- SUZUKI Eri (MCF élue à la CR)
- JAËCK Nathalie (PR élue à la CR)	- KATUSZEWSKI Pierre (MCF élu à la CFVU)
- BAILLON Jean-François (PR élu à la CFVU)	- LE BOURDONNEC François-Xavier (MCF élu à la CFVU)
- HOYAUX André-Frédéric (PR élu à la CFVU)	- PICHON Alban (MCF élu à la CFVU)
- ALBESPRIT Jean (PR élu à la CR)	- LABARRE Nicolas (MCF élu à la CR)
- BEYLOT Pierre (PR élu à la CR)	- MEYZIE Philippe (MCF élu à la CR)
- CHASSAIGNE Philippe (PR élu à la CR)	- BRUN Cédric (MCF élu à la CR)
- DEVILLERS Olivier (PR élu à la CR)	- FERTAT Omar (MCF élu à la CR)
- ESTEVE Raphaël (PR élu à la CR)	- HOFFMANN Frédéric (MCF élu à la CR)
- FERNANDEZ Alexandre (PR élu à la CR)	- JEAN-COURRET Ezéchiel (MCF élu à la CR)
- LAMPROPOULOS Apostolos (PR élu à la CR)	- VENTURA Antoine (MCF élu à la CR).

ARTICLE 2:

Le présent arrêté est publié par voie de mise en ligne sur le site web de l'Université Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 3:

Madame la directrice générale des services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac le 14 juin 2022.

Le président
de l'Université Bordeaux Montaigne,


Lionel LARRÉ.

